

Suite au Sommet de N'Djamena en février 2021, les partenaires de la Coalition pour le Sahel ont adopté une feuille de route fixant leurs engagements communs pour la lutte contre le terrorisme, la sécurité, la stabilisation et le développement du Sahel dans une logique de redevabilité réciproque et d'alignement politique (« l'esprit de N'Djamena »). Les partenaires ont convenu de la nécessité d'un sursaut civil et politique afin de consolider les résultats du sursaut militaire et de les compléter dans une approche de stabilisation et de développement de long terme. Ces engagements ont fait l'objet d'un rapport d'étape détaillant les progrès réalisés et les défis rencontrés, qui a été présenté aux partenaires de la Coalition.

Sur la base de ce rapport, les ministres de la Coalition pour le Sahel ont demandé le 9 mars 2022 une mise à jour de la feuille de route de N'Djamena qui tienne compte du nouveau contexte régional et opérationnel. Les ministres ont également réaffirmé la volonté des partenaires de poursuivre leurs engagements communs, conformément à la déclaration de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement membres de la Coalition réunis à Paris le 16 février 2022. Ces engagements ont également été entérinés lors de la 3<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Alliance du Sahel à Madrid, le 4 avril 2022.

Les évolutions politiques et sécuritaires majeures au Sahel ont profondément affecté les conditions sous-jacentes de notre action collective. Cela a conduit certains partenaires à réorienter leur engagement, appelant à une révision stratégique. Les coups d'Etat et les transitions en cours au Mali, au Tchad et au Burkina Faso ont entravé la mise en œuvre du sursaut civil et politique et plus largement de la feuille de route. L'annonce des autorités maliennes, le 15 mai 2022, de se retirer du G5 Sahel et de ses organes, dont la Force conjointe, et leur engagement continu avec des mercenaires étrangers, ont remis en cause l'esprit de N'Djamena et la capacité à poursuivre efficacement la lutte contre le terrorisme sur le sol malien.

Dans le même temps, les attaques de groupes terroristes au Sahel se multiplient. La situation humanitaire se détériore en raison des conflits en cours, de la grave crise alimentaire et des effets du changement climatique. Les informations faisant état de violations des droits de l'homme perpétrées par les forces armées nationales et les mercenaires affiliés au Mali indiquent le risque d'augmentation des conflits ethniques et communautaires, tandis que la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation issu du processus d'Alger est au point mort. De plus, les incursions de groupes terroristes se propagent dans les pays du golfe de Guinée créant un risque d'instabilité au-delà du Sahel en Afrique de l'Ouest. La situation est de surcroît aggravée par les effets déstabilisateurs de l'agression de la Russie contre l'Ukraine, entraînant une flambée des prix des denrées alimentaires et des matières premières.

Face à ces défis, la coopération régionale et internationale est plus que jamais cruciale afin de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité. Dans notre action collective, les partenaires de la Coalition s'engagent à mettre en œuvre la feuille de route en mettant l'accent sur : la promotion de sociétés inclusives et ouvertes, la protection des populations civiles, le respect du droit international humanitaire et des droits de l'Homme, ainsi qu'une coopération renforcée pour résoudre les problèmes régionaux et transfrontaliers.

Une forte adhésion de tous les partenaires concernés et un réalisme opérationnel sont nécessaires pour que les actions conjointes réussissent. La mise à jour actuelle est l'occasion de mieux tenir compte des spécificités nationales et de renforcer le lien entre les politiques nationales et les actions conjointes menées dans le cadre de la Coalition. Le calendrier de la feuille de route s'étend sur les 12 prochains mois, bon nombre des objectifs nécessitant un engagement soutenu et continu au-delà.

## **Pilier 1 – Lutte contre le terrorisme**

- 1.1. Sur la base des efforts nationaux avec le soutien des partenaires internationaux, poursuivre la lutte contre les groupes terroristes, notamment ceux affiliés à Al-Qaeda et à l'Etat islamique actifs au Sahel avec comme objectif l'amélioration de la situation sécuritaire et de la protection des civils dans le strict respect du droit international humanitaire et des droits de l'Homme.
- 1.2. Poursuivre la planification et la conduite d'opérations conjointes en vue de : (i) prévenir toute nouvelle implantation terroriste dans des zones devenues vulnérables ; (ii) créer un environnement libéré des groupes armés terroristes dans lequel les actions humanitaires, de stabilisation et de développement puissent être mises en œuvre.
- 1.3. En ce qui concerne la Force conjointe du G5, les pays de la région mèneront des opérations dans la mesure de ce qui est techniquement et politiquement possible. Les partenaires adapteront leur engagement en fonction d'une revue stratégique de la Force conjointe.
- 1.4. Intensifier le partage de renseignements en temps réel entre les divers acteurs de la sécurité afin de garantir une réponse rapide sur le terrain. Renforcer le soutien au Centre de Fusion du Renseignement du G5 Sahel à Niamey.
- 1.5. Renforcer dès la phase de planification la coordination entre acteurs militaires et acteurs de la stabilisation civile afin de permettre une meilleure synchronisation des interventions et rendre ainsi possible un rétablissement plus rapide et efficace de la présence de l'Etat et de ses services sans compromettre l'espace de l'action humanitaire.
- 1.6. Face à l'extension de la menace terroriste, renforcer le dialogue et la coordination entre les pays du Sahel et leurs voisins, notamment ceux du Golfe de Guinée réunis dans le cadre de la CEDEAO et de l'Initiative d'Accra.

## **Pilier 2 - Renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité nationales et de la FC-G5S**

- 2.1. Sur la base des politiques nationales, renforcer les Forces de défense et de sécurité intérieure des Etats du Sahel, lorsque les circonstances politiques et sécuritaires et les conditions juridiques le permettent, en : (i) renforçant leurs capacités opérationnelles ; (ii) soutenant l'appropriation locale des structures étatiques du Sahel via des réformes structurelles de gouvernance, en particulier la gestion des ressources humaines, la participation significative des femmes et la transparence financière ; (iii) renforçant l'interopérabilité des services ; (iv) renforçant les efforts visant la protection des civils et l'amélioration de la confiance entre la population et les Forces de défense et de sécurité intérieure.
- 2.2. Sur la base de l'examen de la force conjointe du G5 mentionné au paragraphe 1.3, entamer une réflexion sur l'avenir de la Force conjointe, en termes de configuration, de structure, d'exigences et d'efficacité, afin d'assurer la disponibilité d'un outil militaire régional efficace pour répondre aux menaces à la sécurité régionale. Cette réflexion tiendra compte des récents développements politiques et sécuritaires dans la région, y compris la décision des autorités de transition maliennes de se retirer de l'organisation. En parallèle, initier une discussion sur la configuration et l'efficacité des autres structures liées à la sécurité du G5.
- 2.3. Veiller au respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire par le biais du Cadre de conformité aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, du Mécanisme d'identification, de suivi et d'analyse des dommages causés aux civils (MISAD) et d'autres programmes régionaux et nationaux pertinents.
- 2.4. Établir et renforcer les mécanismes régionaux, nationaux et locaux de coordination civilo-militaire avec les acteurs humanitaires. Plus largement, encourager les décideurs à dialoguer avec la société civile, notamment avec les femmes, les jeunes et les communautés vulnérables, sur les questions relatives aux opérations des forces de sécurité et de défense afin de répondre à leurs attentes et d'assurer la protection des civils.

- 2.5. Réduire les risques et les effets des engins explosifs improvisés (EEI) ainsi que la prolifération des armes légères et de petit calibre qui nuisent aux populations et aux Forces de défense et de sécurité intérieure, en renforçant les capacités nationales et en impliquant les acteurs nationaux et internationaux concernés et en soutenant les projets de déminage et de contrôle des armes légères.
- 2.6. Veiller à ce que l'acquisition des équipements comprenne une identification conjointe des besoins, de la définition des exigences techniques, des délais de livraison, du contrôle et du suivi.

### **Pilier 3 - Déploiement de l'Etat, des administrations et des services de base dans un contexte de stabilisation**

- 3.1. Intensifier, dans le cadre du P3S, le sursaut civil et politique basé sur une approche intégrée de stabilisation. Le sursaut vise à renforcer la présence de l'Etat perçue comme légitime et positive, la gouvernance locale et la confiance entre les représentants de l'Etat et les populations. Le cas échéant, le sursaut est mis en œuvre par : (i) le redéploiement rapide des agents publics, la fourniture des services de base, y compris la justice et la sécurité ; (ii) des actions socio-économiques à impact rapide ; (iii) des appuis à la cohésion sociale ; (iv) la coordination et le pilotage conjoints entre autorités civiles et militaires aux niveaux national et local afin de synchroniser et d'articuler les efforts militaires et sécuritaires et les efforts civils de stabilisation ; (v) une approche inclusive, en concertation avec les populations locales et la société civile ; (vi) l'utilisation d'outils multilatéraux telles que les facilités de stabilisation, garantissant la sensibilité aux conflits ; (vii) une coordination précoce avec les acteurs du développement afin de soutenir et compléter le sursaut civil et politique ainsi qu'avec les acteurs humanitaires pour préserver l'accès humanitaire.
- 3.2. Focaliser les efforts de stabilisation sur les zones du Sahel affectées par les conflits et définies comme prioritaires par les partenaires nationaux et internationaux, en alignement avec les stratégies de régionales, nationales et locales de stabilisation. Cela comprend les zones frontalières telles le Liptako-Gourma, le bassin du lac Tchad et les zones frontalières entre pays du Sahel et du littoral ouest-africain.
- 3.3. Investir dans la prévention et la résolution des conflits au niveau communautaire, et dans les initiatives de consolidation de la paix et de cohésion sociale, y compris la médiation et le dialogue intercommunautaire avec une participation significative des femmes, des jeunes et des communautés locales.
- 3.4. Renforcer le maillage et la couverture territoriale des Forces de défense et de sécurité intérieure des Etats du Sahel, le cas échéant, par : (i) la construction ou le renforcement d'infrastructures sécurisées ; (ii) le déploiement d'unités mobiles des Forces de défense et de sécurité intérieure.
- 3.5. Renforcer les institutions judiciaires et les services d'enquête, au moyen de : (i) la réalisation de réformes structurelles des systèmes de justice, afin de les rendre plus inclusifs et plus réactifs aux besoins de l'ensemble de la population, y compris les femmes et les filles ; (ii) le renforcement de la chaîne pénale et en particulier les parquets et pôles judiciaires spécialisés ; (iii) le développement et le soutien d'équipes conjointes d'investigation (ECI) ; (iv) le renforcement de la coopération opérationnelle et judiciaire au niveau régional.
- 3.6. Renforcer la lutte contre l'impunité par : (i) l'amélioration de l'accès à la justice sans aucune discrimination ; (ii) l'ouverture systématique d'enquêtes judiciaires et administratives rapides, impartiales et efficaces sur les allégations de violations et d'abus des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, en veillant à ce que celles-ci débouchent sur des poursuites transparentes ; (iii) la poursuite de l'opérationnalisation des cellules de prévôts et le soutien de la justice militaire ; (iv) la protection des témoins et l'assistance aux victimes, y compris de violences basées sur le genre ; (v) les actions de sensibilisation et la communication ; (vi) le renforcement du système judiciaire chargé de la lutte contre la corruption.
- 3.7. Renforcer la coordination avec les Etats côtiers d'Afrique de l'Ouest pour lutter contre l'instabilité et l'insécurité dans les zones frontalières avec les pays du Sahel, en mettant l'accent sur la prévention et la stabilisation.

#### **Pilier 4 – Actions de développement**

- 4.1. Maintenir et adapter le soutien au bénéfice des populations du G5 Sahel dans un contexte d'instabilité, de pauvreté et d'insécurité croissantes, afin de ne pas voir compromis les gains qui ont pu être obtenus en termes de développement. Respecter les droits de l'Homme, les principes humanitaires et le droit international humanitaire, y inclus par les forces de défense et sécurité.
- 4.2. Apporter une réponse coordonnée aux populations sahéniennes et à la hauteur des enjeux de la crise alimentaire et nutritionnelle majeure à laquelle font face les pays du G5 Sahel, dans une approche de nexus « paix-humanitaire-développement ». Traiter les causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, renforcer structurellement l'autonomie alimentaire des pays du G5, la résilience des populations au changement climatique, leur régime de protection sociale, développer les synergies entre les différents acteurs du système alimentaire et avec l'Initiative de la Grande muraille verte (GMV), promouvoir l'agroécologie et l'agroforesterie et les chaînes de valeur porteuses y compris pastorales, par ailleurs génératrices d'emplois durables.
- 4.3. Poursuivre les efforts dans les zones les plus fragiles tout en amplifiant l'action dans les zones de prévention, afin de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et de limiter l'expansion des conflits et des crises. Poursuivre le soutien à la mise en œuvre du sursaut civil et politique et concentrer les appuis sur les services de base afin de renforcer la résilience des populations en répondant à leurs besoins essentiels, ainsi qu'aux autorités locales et aux services déconcentrés de l'Etat afin de renforcer leur présence et leur légitimité sur le terrain en tant que prestataires de services publics.
- 4.4. Favoriser des procédures de mise en œuvre plus flexibles et simplifiées.
- 4.5. Accompagner les efforts des gouvernements du G5 Sahel dans la mise en œuvre de réformes structurelles en faveur de l'Etat de droit et d'une gouvernance transparente, inclusive et effective. Formaliser et intensifier le dialogue sur les réformes de politiques publiques avec les Etats du G5 Sahel, en s'appuyant notamment sur le cadre de dialogue et redevabilité mutuelle agréé lors de la 2<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Alliance Sahel, qui inclura des indicateurs mesurables et concrets.
- 4.6. Fournir un effort accru en faveur de l'égalité des genres et la défense des droits des femmes dans les pays du G5 Sahel, notamment par la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité.
- 4.7. Intensifier les appuis en faveur d'une insertion socio-économique renforcée et d'une participation accrue des jeunes et des femmes dans la vie politique. Allouer davantage de moyens à l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi et la protection sociale des jeunes et des femmes, adapter les interventions dans ces secteurs dans les zones de crise.
- 4.8. Apporter un soutien adapté au développement et à la mobilisation du secteur privé sahéni, en accordant une place particulière aux femmes et aux jeunes, aux chaînes de valeur agricoles, au climat des affaires, aux questions d'accès aux financements, de partage de risque, de renforcement des compétences et d'innovation.

## **Priorités politiques et transversales**

### **Transitions, prévention des conflits et médiation**

- 5.1 Œuvrer à la réussite des transitions politiques inclusives en vue d'un retour à des gouvernements démocratiquement élus et à des régimes constitutionnels garants de l'Etat de droit.
- 5.2 Relancer la concertation des parties sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, sur la base de l'accord et des mécanismes existants. Soutenir la pleine mise en œuvre du mandat renouvelé de la MINUSMA, en remplissant toutes les conditions nécessaires.
- 5.3 Appuyer les initiatives nationales de dialogue, de médiation et de résolution de conflits menées par les Etats du G5 Sahel, en vue d'une démobilisation et d'une réintégration des membres des groupes armés non-étatiques, y compris les groupes locaux d'autodéfense et les milices. Ces efforts respecteront l'ordre constitutionnel et les droits légitimes des communautés et des victimes ; ils seront conformes à la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité.
- 5.4 Renforcer le dialogue entre les autorités locales et les représentants agro-pastoraux et soutenir les initiatives existantes, en vue de renforcer le caractère équitable et durable de la gestion des ressources naturelles ainsi qu'en vue d'actualiser la législation nationale.

### **Société civile, droits de l'homme et action humanitaire**

- 5.5 Promouvoir et protéger la liberté d'expression, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier des journalistes et des acteurs de la société civile. Renforcer la lutte contre la désinformation.
- 5.6 Garantir la transparence, l'indépendance et la redevabilité des institutions démocratiques telles que les institutions judiciaires et nationales des droits de l'Homme. Redoubler les efforts de lutte anticorruption.
- 5.7 Renforcer la protection des populations vulnérables et réduire les discriminations fondées sur l'appartenance communautaire, le genre, l'âge ou un handicap, en augmentant leur participation à la vie publique, en vue de promouvoir l'égalité et l'inclusion. Cela comprend une plus grande collecte de données en désagrégeant celles-ci pour comprendre les besoins et éclairer l'approche.
- 5.8 Promouvoir la protection des civils et l'obligation prévue par le droit international humanitaire de permettre et de faciliter l'accès en toute sécurité de l'aide humanitaire aux populations dans le besoin, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, par la formation et la sensibilisation, les mécanismes de coordination civilo-militaires et le respect des principes humanitaires. Promouvoir auprès de tous les acteurs le respect et la compréhension des actions humanitaires neutres et impartiales. Appliquer une approche *Do No Harm* dans tous les efforts de stabilisation.
- 5.9 Œuvrer à la mise en œuvre intégrale de l'approche du nexus « humanitaire-développement-paix », comme recommandé par le CAD de l'OCDE en février 2019, en renforçant les liens entre les acteurs institutionnels et la société civile afin de lier mieux les secours d'urgence et les solutions à plus long terme dans tous les piliers de la Coalition.

### **Coopération régionale et internationale**

- 5.10 Accompagner l'actualisation de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (SDS) des pays du G5 Sahel et du Programme d'investissements prioritaires (PIP).
- 5.11 Renforcer la dynamique de coopération entre les pays du Sahel et leurs voisins ouest-africains en vue de contenir l'expansion de la menace terroriste dans leurs zones frontalières, le cas échéant en appuyant les organisations régionales (G5 Sahel, initiative d'Accra, CEDEAO et l'Union africaine). Affiner les domaines de coopération régionale dans une approche intégrée.
- 5.12 Renforcer la dynamique de coopération entre les pays du G5 Sahel et leurs voisins d'Afrique de l'Ouest et du Nord afin de lutter contre les trafics illicites et toute autre source de financement des groupes terroristes. Promouvoir la coopération transnationale entre partenaires et organisations pertinentes.

## Mécanismes de mise en oeuvre et de suivi

- La mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la mise à jour de la feuille de route de N'Djamena est un effort collectif mené par les pays du Sahel, en étroite collaboration avec les partenaires internationaux. Le soutien est assuré par les secrétariats du G5 Sahel, de la Coalition pour le Sahel, du Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel (P3S) et de l'Alliance Sahel.
- L'orientation politique est fournie par les sommets et les réunions ministérielles de la Coalition pour le Sahel et d'autres réunions pertinentes de haut niveau. Ceux-ci peuvent être convoqués par le Haut représentant de la Coalition lorsque cela est jugé approprié sur la base de consultations avec les partenaires de la Coalition.
- Le Haut représentant de la Coalition est chargé du suivi et de la mise en œuvre des conclusions des sommets et réunions ministérielles de la Coalition ainsi que des engagements inscrits dans sa feuille de route, en étroite coordination avec les secrétariats du G5 Sahel, le P3S (pour les piliers 2 et 3) et l'Alliance Sahel (pour le pilier 4). Il entretient un dialogue avec les pays du Sahel et s'engage avec les pays frontaliers. Dans son rôle, le Haut représentant est soutenu par le secrétariat de la Coalition pour le Sahel.
- Dans chacun des pays du G5 Sahel, le pilotage et le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route de N'Djamena se fait à deux niveaux : (i) à haut niveau politique, un comité interministériel de pilotage et de suivi de la feuille de route, avec la participation des partenaires des quatre piliers de la Coalition ; (ii) au niveau technique, un comité de préparation et de suivi. Les délégations de l'Union européenne facilitent la coordination entre les partenaires internationaux à travers les quatre piliers.
- La Présidence tournante du G5 Sahel, avec le soutien du Secrétaire exécutif du G5 Sahel, organisera sur une base semestrielle une réunion des Comités nationaux de coordination du G5 pour rendre compte des efforts en cours dans les quatre piliers.
- Le Secrétariat de la Coalition pour le Sahel, en collaboration avec les secrétariats du G5 Sahel, du P3S et de l'Alliance Sahel, prépare annuellement un état des lieux et une révision de la feuille de route.
- Dans la mesure du possible, la société civile – y compris la Coalition citoyenne pour le Sahel – est consultée dans le suivi, l'évaluation et la mise en œuvre de la feuille de route.